

DOSSIER

Inauguration de La
Houblonnière10



SPORTS, JEUNESSE,
LOISIRS & VIE
ASSOCIATIVE

Noël du RPEi04

CULTURE,
COMMUNICATION

Sainte Cécile05

DOSSIER

Inauguration de
la résidence la
Houblonnière10



01 Festivités de Noël

Repas de Noël à la cantine

Le personnel de la restauration scolaire a décoré les salles de la cantine pour le traditionnel repas de Noël du jeudi 16 décembre.

Toutes les tables étaient décorées avec de jolies nappes et serviettes aux couleurs de Noël.

Tous ont partagé un somptueux repas accompagné d'un verre de soda et chaque enfant a dégusté un chocolat à la fin du repas.



02 Restauration scolaire

Un bon repas, un bon dessert !

Mardi 25 janvier, notre prestataire API a offert, aux enfants inscrits à la cantine, une animation barbe à papa.

En effet, Violette Agbatan, animatrice de la société API restauration, est venue ce jour-là mettre un peu d'ambiance à la restauration scolaire. Le stand était décoré de banderoles très colorées (bonbons, carnaval). Violette n'avait plus qu'à attendre que les petits terminent leur repas pour leur servir leur barbe à papa. Merci à Violette pour sa gentillesse et sa bonne humeur.

Quel plaisir pour les papilles ! Vivement la prochaine animation !



04 Sports, Jeunesse, Loisirs & vie associative

Fête des nounous
Arbre de Noël du RPEI

05 Culture

Concert de Sainte Cécile

06 Éducation & Aînés

Passage de Saint Nicolas à l'école maternelle
Marché de Noël à l'école maternelle
Rencontre avec le Père Noël
Distribution des colis de Noël
De nouveaux équipements numériques à l'école primaire
Distribution du colis des aînés
Des rois et reines au club des cerises
Noël du périscolaire

08 Dossier

Inauguration de la Résidence La Houblonnière

12 Fêtes & Cérémonies

Marché de Noël
Décoration du grand sapin
La magie de Noël s'invite à Prouvy
Distribution du colis festif

14 Citoyenneté & Solidarité

Déjeuner et goûter solidaire
A.G. des donateurs de sang
Bien vivre ensemble
Connaissez-vous le conciliateur ?

17 Travaux, espaces verts & cadre de vie

Maison médicale : fin des travaux
La salle des fêtes fait peau neuve
Règles d'urbanisme : ce que vous devez savoir

ÉDITO

Chères Prouvysiennes,
chers Prouvysiens,

Durant l'année qui vient de s'écouler, nous avons dû appliquer des mesures de distanciation, adapter nos modes de vie et de travail, pratiquer avec intermittence nos loisirs, et apprécier le plaisir de nous retrouver lorsque cela était possible. Qui aurait imaginé une crise sanitaire aussi longue ? Malgré tous nos efforts, le virus est toujours là. Il nous appartient de redoubler de vigilance.

Nous avons toujours à cœur de faire progresser notre politique enfance/jeunesse avec, dernièrement, la mise en place de la tarification à 1 € pour la restauration scolaire.

Malgré ce contexte particulier, notre équipe municipale continue d'avancer et travaille pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens en poursuivant notre programme d'investissement. Le grand projet de notre mandat reste la restructuration du centre bourg, projet mené avec l'aide aussi bien technique que financière de Valenciennes Métropole que je remercie. La première phase, avec la maison médicale et le parvis de la mairie, est terminée. Débutera bientôt la seconde qui comprend la construction de deux cellules commerciales avec le déménagement de Cocci Market dans l'une d'elles. L'ancienne supérette sera quant à elle détruite pour créer un parking et ouvrir la liaison sur la future résidence de 18 logements derrière la maison médicale. Tout devrait être fini pour 2025.

L'autre gros chantier sera la réfection de la Départementale 70 depuis la rue de la mairie jusqu'au giratoire rue de l'aérodrome. Cette année sera réservée à l'enfouissement des réseaux et à l'assainissement, avant

d'entreprendre l'aménagement du cadre de vie, l'aménagement de sécurité l'année suivante. Et ensuite, le Département interviendra pour la couche de roulement.

Ce sont des gros chantiers mais d'autres sont tout aussi importants comme l'étude de la troisième tranche de la protection vidéo mise en place pour la fin d'année, la rénovation énergétique de la salle des sports, du dojo et de la restauration scolaire.

Côté finances, c'est 1,7 millions d'euros d'investissements sur nos fonds propres, pas d'emprunt et un taux d'imposition fixe depuis notre arrivée. De 2007 à 2021, l'endettement de la commune est passé de 1 500 € à 600 € par habitant.

Cette nouvelle année sera aussi celle d'élections importantes. Tout d'abord les 10 et 24 avril pour les élections présidentielles qui seront suivies les 12 et 19 juin par les élections législatives. Il est important que chacun exprime son avis en votant.

À l'heure où j'écris ces quelques lignes, à 2500 km de nos frontières, la guerre fait son retour au portes de l'Europe. Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine, la ville de Prouvy, en partenariat avec la protection civile et la société Carré Box de Prouvy, organise une collecte de produits de premières nécessités, pour soutenir le peuple Ukrainien. Il va s'en dire notre soutien indéfectible au peuple Ukrainien sans oublier les civiles du peuple Russe.

Bien respectueusement,

Votre dévouée Maire,
Conseillère Départementale,
Isabelle CHOAIN

Nous contacter :

Hôtel de Ville
rue de la Mairie
59121 Prouvy
Tél : 03 27 21 42 00
Fax : 03 27 21 42 01
rbultez@mairie-prouvy.fr

Horaires
d'ouverture :
du lundi au
vendredi
de 8h30 à 12h00 -
13h30 à 17h30
le samedi de
8h30 à 12h

Le Petit Prouvysien N° 36
Février 2022

Directeur de publication :
Isabelle CHOAIN

Directeur de la rédaction :
Guy PILETTE

Rédaction/illustration/conception/
Réalisation : Roselyne Bultez

Impression : Imprimerie Gantier
Distribution : élus



Arbre de Noël du Relais Petite Enfance Intercommunal

Chaque année, le Relais Petite Enfance s'attache à organiser un après-midi de Noël, sur l'une des cinq communes adhérentes, pour finir l'année sur une note festive. Le samedi 18 décembre Carole Planque, responsable du RPE, aidée de quelques assistantes maternelles, a décoré l'espace Louis Faidherbe pour l'occasion.

Chacun a pu apprécier le spectacle de marionnettes « Le manteau rouge » proposé par la compagnie Coconut sur le thème de Noël... avant que celui-ci n'apparaisse en vrai pour distribuer des friandises et faire des photos avec les enfants.

Merci à tous ceux qui ont fait de cet après-midi une réussite et plus particulièrement à Carole, à la compagnie Coconut et au Père Noël pour sa venue.



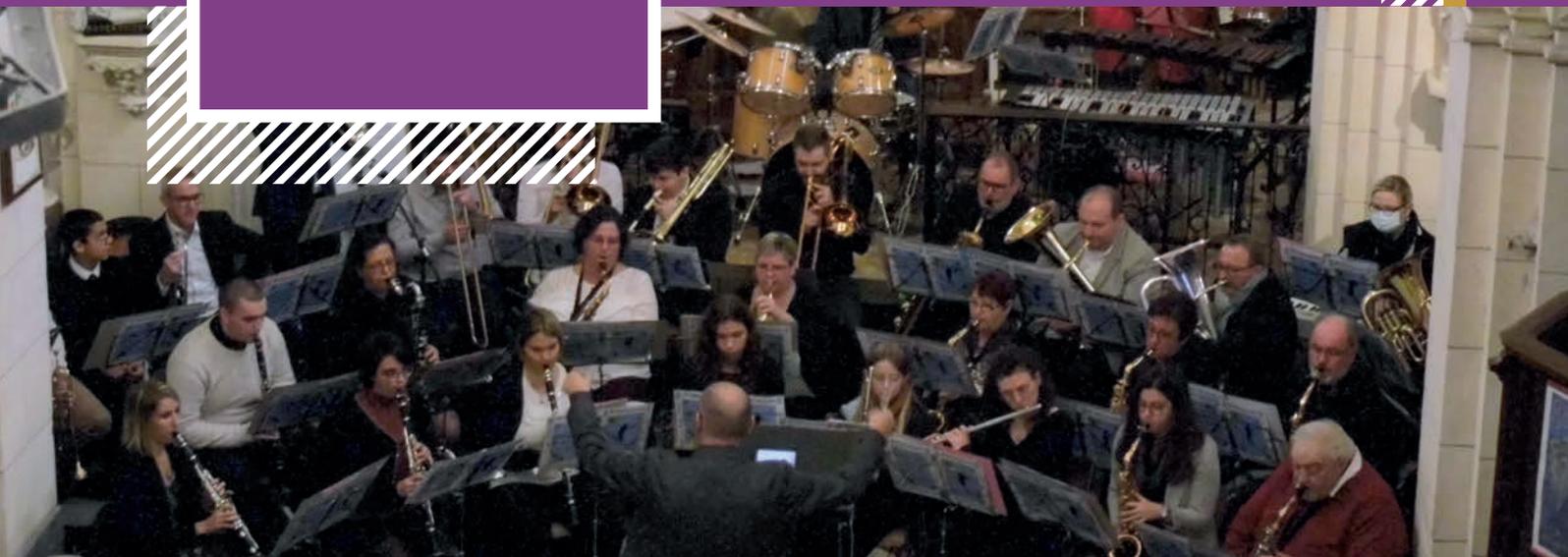
Fête des nounous

Elle s'est déroulée le mardi 7 décembre, dans les locaux du Relais Petite Enfance (ex Relais Assistantes Maternelles).

Les assistantes maternelles ont aidé les petits bouts à fabriquer un renne de Noël (photophore) pour leurs parents.

Puis, elles ont partagé un petit déjeuner et chacune d'elles s'est vue remettre des fondants (fabriqués par Sabrina Monfaucon) et un brûle-parfum.





Concert de la Sainte Cécile

Chaque année, l'Harmonie Monchaux Prouvy organise un concert à l'occasion de la Sainte Cécile, patronne des musiciens. Le dimanche 21 novembre, il s'est déroulé à l'église Saint Rémi à Monchaux sur Ecaillon.



Les membres de l'association, présidée par Jean-Bernard Tritsch,

ont profité de l'occasion pour rendre un dernier hommage à Yves-Marie Quiévy pour ses 60 années de dévouement au sein de la société. Une plaque commémorative a été remise, en compagnie d'Isabelle Choain, Maire de Prouvy et Bernard De Meyer, Maire de Monchaux, à sa femme et ses enfants. Ce fut un moment très émouvant.

À l'issue de ce concert, les musiciens



se sont rendus à la salle des fêtes pour la traditionnelle remise de médaille. La journée s'est terminée par un moment festif autour d'un bon repas.





Passage de Saint Nicolas à l'école maternelle

Lundi 06 décembre, Saint Nicolas a rendu visite aux enfants de l'école maternelle. Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, Saint Nicolas est venu pendant la récréation.

C'est toujours un moment privilégié pour les petits de se retrouver face à Saint Nicolas. Certains font les timides, d'autres ont les yeux qui brillent, mais au final, tous sont heureux de partager cet instant particulier en sa présence.

Avant que Saint Nicolas ne parte, les petits bouts lui ont fredonné quelques chansons et chacun a reçu un chocolat.



Marché de Noël à l'école maternelle

C'est dans la cour de l'école que s'est déroulé, jeudi 16 décembre, le marché de Noël.

Les parents ont pu y acheter les objets fabriqués par leur enfant ainsi que les jacinthes confectionnées par les parents d'élèves.

Pour clôturer ce moment, les parents ont écouté leur bout de chou interpréter des chants de Noël, à leur plus grand plaisir.



Rencontre avec le Père Noël

Les enfants de l'école maternelle ont eu la joie de rencontrer le Père Noël dans la cour de l'école, le mardi 14 décembre.

Survolant notre village dans son traîneau, le Père Noël a fait une halte à l'école maternelle. Timide, souriant, sautant de joie, les yeux scintillants, chaque enfant, à sa façon, a exprimé ses émotions.

Chaque classe a figé ce moment magique en faisant quelques photos avec le Père Noël et pour exprimer leur joie, les enfants ont chanté quelques chansons de Noël.



Distribution des colis de Noël

Mardi 14 décembre, la municipalité et l'amicale laïque ont distribué les colis de Noël aux enfants.

Chaque enfant s'est vu offrir un colis par la municipalité composé d'une brioche, de chocolats et d'une carte cadeau d'une valeur de 15 €. L'amicale laïque s'est associée à cette distribution en offrant un autre colis de friandises.



Au Club des Cerises, on fête Noël

Le mardi 14 décembre, le club du 3ème âge a fait sa dernière réunion de l'année et a fêté Noël comme il se doit.

Pour l'occasion, les membres du bureau ont confectionné et offert, pour la deuxième année consécutive, un colis de Noël et une jacinthe à leurs adhérents. Tous ont été ravis de ce beau geste.





De nouveaux équipements numériques pour l'école primaire

Dans le cadre de l'appel à projet « label école numérique » mis en place par le Gouvernement, la municipalité a répondu présent. Ce plan vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

L'acceptation de notre demande a permis de doter l'école primaire de 30 tablettes numériques, le coût de cet achat est de 12 429 € et a été pris en charge à hauteur de 50 % par l'État. L'outil informatique est un moyen de travail important car il permet de diversifier les méthodes d'enseignement. Il nous paraissait nécessaire de répondre à cet appel afin que l'école bénéficie d'un nouveau matériel qui complète les tableaux numériques déjà installés dans chaque classe et les ordinateurs de la salle informatique.



Distribution du colis des aînés

Suite à l'évolution de la crise sanitaire et pour la santé de tous, la municipalité a fait le choix d'annuler le goûter de Noël des aînés prévu initialement le jeudi 16 décembre à la salle des fêtes.

Afin de souhaiter de bonnes fêtes aux aînés et de leur remettre leur colis, les élus ont fait la distribution des colis de Noël à cette même date.



Des rois et des reines au club les Cerises

C'est à l'espace Louis Faidherbe qu'a eu lieu l'assemblée générale du club du 3ème âge, en présence Madame le Maire. Bernard Moyaux, trésorier et Annie Lerouge, secrétaire ont exposé le bilan des activités de l'année 2021 ainsi qu'un point sur les finances. En ce qui concerne 2022, des prévisions d'activités ont été faites, bien entendu, elles seront effectives si l'évolution de la crise sanitaire le permet.

Mme Gisèle Surmont a été mise à l'honneur pour son engagement sans faille aux finances pendant de très nombreuses années. Félicitations pour son bénévolat au sein du club.

À l'issue de celle-ci, les adhérents ont partagé la galette des rois et ont passé un moment convivial.



Noël du périscolaire

Lundi 20 décembre, les enfants inscrits au service périscolaire étaient conviés à un après-midi festif à la salle des fêtes.

Une quarantaine d'enfants ont répondu à l'invitation et ont regardé tous ensemble le film « Vaïna ». Ils ont ensuite partagé un goûter de Noël dans le respect des règles sanitaires en vigueur et chacun est reparti avec un sachet de chocolats.





Inauguration de la résidence La Houblonnière

Samedi 4 décembre a été inaugurée la résidence La Houblonnière en présence d'Isabelle Choain, Maire de Prouvy, Conseillère Départementale, Présidente du Comité des Âges, Jean-François Devilliers, Président du Directoire d'Habitat du Nord, Patrick Duriez, Sous-Directeur aux Relations Publiques et Extérieures Carsat Hauts de France.

besoins et les envies des résidents (services d'aide et d'accompagnement, restauration à domicile, transport accompagné...).

La résidence est composée de 23 maisons de plain-pied (19 Type 2 de 50 m² et 4 Type 3 de 65 m²) accessibles et adaptées aux personnes à mobilité réduite, construites autour d'un espace central qui se veut être un espace de rencontre et d'échange ... et de bien vivre ensemble !

Chaque maison est pourvue : de toilettes rehaussés avec barre de maintien/relevage, d'une douche à l'italienne et d'un revêtement de sol antidérapant dans la salle de bains,



Cette résidence pensée à l'échelle du quartier de la ville est intégrée dans un écosystème développant les réponses inclusives.



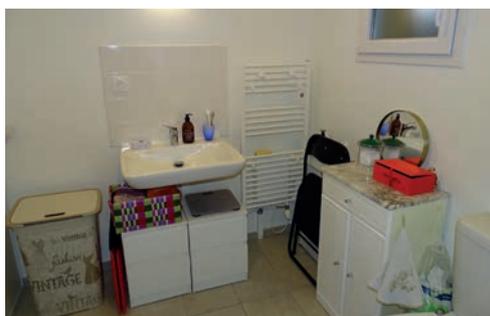
D'ailleurs, la façade avant des logements donne sur l'espace central, offrant aux habitants une vue toujours dans l'idée de favoriser les contacts et les relations.



Une palette de services à domicile adaptés et diversifiés sont proposés par le Comité des Âges selon les



d'un lavabo large conçu pour laisser passer un fauteuil roulant, de larges ouvrants et des menuiseries équipées de volets roulants motorisés, d'une pompe à chaleur individuelle avec thermostat autonome et connecté permettant une assistance à distance.



Nous avons eu l'occasion, lors de cette inauguration, de visiter le logement de Gisèle Faidherbe qui a bien voulu nous ouvrir sa porte afin de se rendre compte de l'agencement des logements de la résidence.



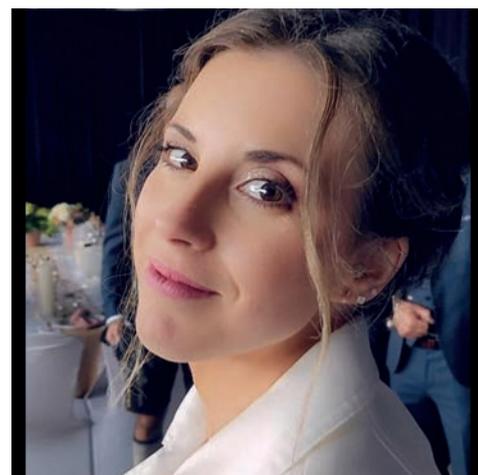
Le jardin central est aménagé de multiples sous-espaces : plateau de psychomotricité, espace potager, terrain de pétanque, espaces verts de détente, un orme de 15 ans pour profiter pleinement de l'environnement et favoriser les aménagements de jardins et les rencontres.



Une salle commune Le Ratintout (expression patoisante : maison où tout le monde est bien accueilli) est accessible à tous les résidents. Il leur permet de se retrouver et de se divertir avec l'organisation de manifestations, la venue de prestataires ou partenaires (coiffeur...).



Le local est climatisé et équipé d'une connexion wifi. Il est pourvu d'un bureau pour accueillir Marie Lips, coordinatrice sociale et animatrice embauchée par le Comité des Âges. Elle est présente du lundi au vendredi.



Marie collabore avec les personnes âgées ayant choisi de s'impliquer dans le projet de vie sociale partagée. Ce projet vise à développer le lien social, à rompre l'isolement, à valoriser le faire ensemble au quotidien. Il contribue ainsi à maintenir l'autonomie des personnes.



Marie a pour objectif de proposer des activités au sein (après-midi shopping, loto, qui suis-je ?...) ou en dehors du site pour favoriser le vivre ensemble sur différentes thématiques et de préserver l'autonomie des personnes qui le souhaitent en s'appuyant sur la création de partenariats de proximité afin de permettre une insertion dans la vie du quartier et de la commune comme c'est déjà le cas avec le club du 3ème âge, présidé par Jeannine Davion.





Marché de Noël

Samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021, le marché de Noël a fait son retour à Prouvy. C'est le rendez-vous incontournable des artisans créateurs mais aussi des visiteurs cherchant un cadeau unique.

Plus de quarante exposants accueillent les visiteurs proposant différents cadeaux comme les : suspensions pour le sapin, centres de tables, décorations de Noël, jouets, lampes, sans oublier nos Prouvysiennes qui

exposaient leurs créations : sacs à mains, portefeuilles, porte-monnaie, fondants, cartes, compositions florales, bijoux, décorations, ... Chacun pouvait y trouver un objet insolite à offrir ou à s'offrir.

Bien entendu le Père Noël nous a fait l'honneur de sa présence sur notre marché de Noël et a participé sur les deux jours à des séances photos au grand plaisir des enfants.

Quelle joie de retrouver la féerie de Noël !

Décoration du grand sapin

Samedi 4 décembre, les enfants étaient invités à venir garnir le grand sapin, sur la place Gustave Ansart, avec une décoration fabriquée par leurs petites mains.

Chaque enfant ayant accroché son objet ou déposé sa lettre au Père Noël a reçu une chaussette de Noël bien garnie.

Ils ont profité de la ducasse gratuite tout l'après-midi et ont fait des photos avec Saint Nicolas. Du chocolat chaud et des gâteaux leur ont été également proposés.



La magie de Noël s'invite à Prouvy

Sourires de petits et de grands ont une nouvelle fois illuminé la place et les rues de Prouvy en ce 17 décembre. Et oui, vous l'avez bien deviné, la parade de Noël est revenue à Prouvy pour le plus grand bonheur de tous. La période de Noël et ses illuminations dans la ville. Quel plaisir ! Les décorations ont fait leur apparition : sapins, guirlandes, lumières habillent balcons, fenêtres et jardins qui scintillent de toutes parts créant ainsi la féerie.

Les enfants étaient attendus par le Père Noël pour sa traditionnelle descente du clocher de l'église. Une fois sur le sol, le Père Noël a dansé avec les enfants et s'est prêté à une séance photo avec eux.



A l'issue de cette prestation, le cortège, composé de l'harmonie Monchaux Prouvy, de peluches, de personnages Marvel dont Batman et sa Batmobile, d'échassiers lumineux, de bonhommes de neige musiciens, a déambulé dans les rues du village. De larges sourires éclairaient les visages en fin de parade. Magie des fêtes oblige, le Père Noël, confortablement installé sur son traîneau, a salué le monde sur les trottoirs et distribué des bonbons aux enfants.

La soirée s'est terminée avec un feu d'artifice.



Distribution du colis festif

En ces temps difficiles de pandémie, les habitudes sont bouleversées. En cette période compliquée, l'adaptation, la prudence et la vigilance sont les maîtres mots.

Toutefois soucieux de préserver les liens de proximité avec les Prouvyssiennes et Prouvyssiens, Isabelle Choain, Maire de Prouvy et l'ensemble des élus ont décidé de procéder comme l'an dernier à la distribution du colis festif dans tous les foyers pour remplacer la cérémonie des vœux.

Ce fut l'occasion pour chacun de porter ses vœux les plus chaleureux aux Prouvyssiennes et Prouvyssiens.





Déjeuner et goûter solidaires en faveur du téléthon

La commission jeunesse, sports et vie associative a organisé en partenariat avec les écoles maternelle et primaire un petit déjeuner ou un goûter solidaire au profit du Téléthon.

Les enfants des écoles ont dégusté des croissants en contrepartie d'une participation minimum de 0,50 €.

Tous les bénéfices seront reversés au Téléthon.



A. G. des donateurs de sang

Le dimanche 16 janvier, l'association des donateurs de sang de Trith et Environs a fait son assemblée générale. M. Vercauteren, Président de l'association disait : « Avec cette pandémie, les dons sont en baisse pour les deux dernières années. Donner son sang est un acte généreux, solidaire et primordial : chaque année en France, le don du sang permet de soigner un million de malades. A ce jour, aucun traitement de synthèse n'est capable de remplacer le sang humain ».

Quatre donateurs de sang ont reçu un diplôme décerné par le Ministère de la Santé et une médaille dont une Prouvysienne, Mme Christelle Brochard qui a reçu un insigne d'argent correspondant à au moins 45 dons.

Nous la félicitons.

Mobilisons-nous pour que la prochaine collecte à Prouvy, prévue le dimanche 24 avril, soit supérieure à celle de l'an dernier avec 67 dons.



Bien vivre ensemble, quelles règles pour mieux vivre ensemble.

Bien vivre ensemble au quotidien de la bonne volonté de chacun et repose sur la tolérance, la courtoisie, l'entraide, le respect de son voisinage et de son environnement.

Respecter les règles de vie en société, être attentif aux autres et prendre soin de ce qui est notre bien, l'espace public, est de notre responsabilité à tous, la municipalité et ses habitants.

Bruits et nuisances sonores

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...)
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, tondeuse, taille de haie, électroménager...)
- ou par un animal (abolements...).

Il est interdit d'importuner son voisin de jour comme de nuit. Vous devez donc prendre toutes les dispositions pour que le voisinage ne soit pas importuné par des bruits émanant de votre habitation.

Le jardinage, bricolage ou travaux de chantiers, entraînant l'usage de matériels bruyants sont soumis à des horaires définis par arrêté préfectoral et complété par un arrêté municipal le 17/06/2016. Les horaires sont les suivants : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h à 19h30 et les dimanches et jours fériés de 9h à 12h.



Les trottoirs et caniveaux

La municipalité agit au quotidien pour assurer la propreté du cadre de vie des habitants. Mais les citoyens sont également tenus de respecter certaines règles sur l'espace public et privé pour un vivre ensemble respectueux.

Le nettoyage doit être effectué par les propriétaires ou locataires y compris pour le déneigement. En cas de chute d'un passant devant votre domicile, vous êtes pénalement responsable.



Entretien de la végétation

Conformément à la réglementation en vigueur du code civile (art. 673), les propriétaires ou locataires sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et l'éclairage public et que les branches ne touchent pas les câbles électriques ou téléphoniques. La hauteur des haies entre voisins est autorisée jusqu'à 2 m. Les arbres de hautes tiges doivent être plantés à 2 m de la mitoyenneté.



Déjections canines

Être propriétaire d'un chien engage sa responsabilité, notamment celle de respecter son environnement.

Rappelons que les maîtres ont l'obligation de ramasser les déjections de leur animal. Les propriétaires négligents peuvent encourir jusqu'à 68 € d'amende. De plus, la commune a mis en place plusieurs dispositifs contre les déjections canines : des sacs gratuits à votre disposition en mairie, des poubelles spéciales, implantées dans les parcs.

Par contre, merci de ne pas jeter vos sachets ou déjections ramassées avec du papier dans la poubelle personnelle des particuliers comme cela nous a été signalé.





Connaissez-vous le conciliateur de justice ?

Si vous avez besoin d'aide pour la résolution amiable d'un litige privé avec un voisin, un locataire ou un bailleur, etc ; si le recours au juge vous paraît disproportionné avec l'importance du problème ; et si votre volonté est d'arriver à une solution rapide... N'hésitez pas, saisissez le conciliateur de justice.

Quel est le rôle du conciliateur ?

Le conciliateur de justice est un faiseur de paix. Il a pour mission d'aider à trouver des solutions amiables entre les deux parties qui rencontrent un litige. Son intervention permet d'apaiser les tensions et d'écartier les rancœurs.

Le conciliateur de justice intervient le plus souvent au sujet de :

- Différends entre particuliers (problèmes de mitoyenneté, de recouvrement de sommes impayés, de litiges locatifs, de copropriété, de querelles de voisinage...
- De difficultés avec ou entre professionnels : commerçants, artisans...

Par contre, il ne traite pas les problèmes de divorces, de successions, de gardes d'enfant. Il n'intervient pas non plus dans le cadre de litige avec les administrations, ni en ce qui concerne le droit du travail ou le droit pénal.

Le conciliateur de justice n'est ni un juge ni un arbitre. Il favorise le dialogue et la recherche d'une entente entre les personnes qui sont en désaccord.

Comment se passe la conciliation ?

Le conciliateur reçoit le demandeur qui expose le litige. Au vu des éléments présentés, il peut inviter la partie mise en cause à se défendre lors d'un rendez-vous de conciliation. Il peut également être amené à demander des compléments d'information voire même à se rendre sur place.



Quelles sont les démarches à suivre lorsque la conciliation n'aboutit pas ?

Il est remis un bulletin de non conciliation aux parties présentes au rendez-vous. Ce bulletin permet d'envisager une nouvelle procédure devant le juge en saisissant le tribunal compétent.

Que se passe-t-il lorsque la conciliation aboutit ?

Le conciliateur établit un constat d'accord que sera signé par lui et toutes les parties. Un exemplaire leur sera remis et un autre sera transmis au tribunal compétent.

Les parties peuvent également, sur requête, soumettre leur constat d'accord à l'homologation du juge afin de le rendre exécutoire. Il aura alors la même valeur qu'un jugement et offrira aux deux parties toutes les garanties d'une procédure judiciaire.

Chaque partie, en cas de non-respect des engagements de l'autre, pourra ainsi en obtenir l'exécution forcée en faisant appel à un huissier.

Comment saisir le conciliateur ?

Pour le rencontrer, vous devez prendre rendez-vous, en appelant l'une des mairies suivantes :

-Mairie de Trith Saint Léger : permanence le premier jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00 - Tél : 03.27.23.75.00

-Mairie d'Aulnoy Lez Valenciennes : permanence le deuxième jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00 - Tél : 03.27.33.56.66

-Mairie de Maing : permanence le troisième jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00 - Tél : 03.27.24.46.39



Cabinet médical



Hall d'entrée



Maison médicale : fin des travaux

Les travaux de réhabilitation de l'école des filles en maison médicale sont sur le point de s'achever, tout au moins pour cette première phase de rénovation du centre bourg. La deuxième phase consistera à construire deux cellules commerciales, de démolir le Coccimarket actuel et de créer un parking d'une trentaine de places qui permettra un accès à la maison médicale et aux commerces.

Les huit cabinets médicaux, les salles d'attente, les sanitaires de chaque étage sont terminés. L'escalier est posé,

l'ascenseur installé, la pompe à chaleur est mise en service et le parvis en façade (côté mairie) est terminé.



La salle des fêtes fait peau neuve

La salle des fêtes est régulièrement le lieu de rassemblements des habitants que ce soit lors de fêtes privées ou d'événements communaux.

Après la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite lors de la précédente mandature, la municipalité remet le couvert en donnant un coup de jeune à la salle des fêtes.

Comme pour l'entretien de tous les bâtiments communaux, la tâche est revenue à nos agents des services techniques. Après les peintures aux murs et portes et dans une politique environnementale, nos employés ont eu à charge de remplacer les néons de la salle par un éclairage à leds. Ce nouvel éclairage permettra

d'économiser 2,5 fois la consommation actuelle de la salle des fêtes. Jacky a profité de l'échafaudage pour nettoyer la rampe d'éclairage fixée au plafond. Le parquet est poncé et vitrifié.





Règles d'urbanisme : ce que vous devez savoir.

Bien connaître les règles avant de faire vos travaux.

Quelle déclaration devez-vous faire ?

En fonction du type de travaux envisagé et du lieu, il faut déposer une demande de permis (de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux (DP).

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. La plupart des travaux réalisés sur les bâtiments ainsi que certains aménagements sont soumis à autorisation d'urbanisme. L'autorisation est délivrée par Madame le Maire, après instruction du dossier par les services de Valenciennes Métropole. Dans tous les cas, la demande doit être déposée en mairie.

Vous devez vous reporter au règlement applicable à votre zone du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et consulter les recommandations architecturales. Vous pouvez consulter le PLUi et le plan de zonage sur le site internet de la ville (www.prouvy.fr – mairie – urbanisme).

Il est fortement conseillé de consulter au préalable les services de la mairie (Mme Valérie Dos Santos, service urbanisme – Tél : 03.27.21.42.14) sur la faisabilité de votre projet, compte tenu de la complexité des règles d'urbanisme. Le service dispose des données cadastrales (surfaces, propriétaires...) ainsi que de plans numériques. Nous pouvons vous accompagner pour la constitution de votre dossier imprimer des plans à différentes échelles. Les formulaires de demande vous sont remis par le service, qui vous indique les pièces à joindre en fonction de votre projet et de l'emplacement de votre parcelle.

Dans certains cas, le recours à un architecte est obligatoire, notamment pour toute construction de plus de 150 m² de surface plancher, ou toute extension portant la surface du bâtiment à au moins 150 m² de surface plancher.

Quand établir une déclaration préalable de travaux ?

Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme qui est exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant telle que :

- véranda dont la superficie est inférieure à 40 m²,
- surélévation,
- pièce supplémentaire (extension supérieure 40 m² mais ne dépassant pas 150 m² de surface totale de la maison), ...

De même que pour la modification de l'aspect extérieur :

- changement de porte et/ou fenêtres,



- installation ou changement d'une fenêtre de toit, aménagement des combles,
- changement de volets (matériau, forme, couleur),
- réfection de la toiture,
- ravalement de façade,
- carport,
- abri de jardin, dépendance, garage,
- clôture, portail et mur (attention les hauteurs ont changé)
- construction d'une piscine non couverte quand la superficie du bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m²,
- transformation d'un garage en pièce à vivre (changement de destination)
- pose de panneaux solaires ou photovoltaïques et de climatiseurs...

Quels travaux sont soumis à une demande de permis de construire ?

Votre projet concerne :

- la construction d'une maison d'habitation,
- une véranda dont la superficie est supérieure à 40 m²,
- construction d'une annexe extérieure (garage, dépendance...) dont la surface d'emprise au sol excède 40 m² ;
- aménagements intérieurs avec création d'une surface au sol supplémentaire supérieure à 40 m² ;
- construction d'une piscine d'une surface de 100 m² ou plus ;
- travaux d'extension créant une surface de plancher supérieure à 40 m² pour les immeubles en zone urbaine sous PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).



Délais d'instruction des dossiers

Le délai d'instruction pour les demandes préalables est d'un mois sauf demandes de pièces complémentaires (le délai d'instruction démarre lorsque le dossier est complet).

Le délai d'instruction pour les permis de construire varie de deux à cinq mois.

Taxe d'aménagement

Les constructions, extensions, piscines, abri de jardin, panneaux solaires et véranda sont soumis à la Taxe d'Aménagement. La mairie peut vous renseigner sur la Taxe d'Aménagement et réaliser une simulation du montant exigible.

Le montant de cette taxe doit être prise en compte dès le départ dans le coût du projet. Il est possible que vous receviez un avis de somme à payer du Trésor Public, réclamant le paiement de la taxe d'Aménagement, alors que vos travaux ne sont pas terminés. Dans ce cas, il convient d'adresser une réponse écrite indiquant que les travaux ne sont pas achevés, et indiquant la date prévisionnelle d'achèvement. Vous ne paierez la taxe que lorsque vos travaux seront achevés.

Documents à déposer OBLIGATOIREMENT en Mairie

Pour les demandes préalables :

- Déclaration d'achèvement de travaux

Pour les permis de construire :

- déclaration d'ouverture de chantier
- déclaration d'achèvement de travaux

Bon à savoir

Permanences des élus en Mairie

- Madame le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous
- Jacky Lenne, Adjoint aux finances, aux ressources humaines et à l'emploi reçoit sur rendez-vous.

- Valérie Leclercq, Adjointe à la solidarité, à l'éducation aux aînés et au logement reçoit le mardi de 15h00 à 17h00 et samedi matin sur rendez-vous.

- Denis Monneuse, Adjoint aux travaux, urbanisme, cadre de vie, environnement et sécurité reçoit sur rendez-vous.

- Valérie Farineaux, Adjointe aux sports, à la jeunesse, aux loisirs et à la vie associative reçoit sur rendez-vous.

- Guy Pilette, Adjoint aux fêtes et cérémonies, culture et communication reçoit le jeudi de 9h00 à 11h00.

Pour les rendez-vous, téléphonez au 03.27.21.42.00.

Assistante sociale

prendre RDV au 03 59 73 26 60.

Poinfor

Le mercredi de 8h30 à 11h30 sur rendez-vous.

Mission Locale

Sur rendez-vous au 03.27.41.16.54

Le Petit Prouvysien N° 36

Mars 2022

Directeur de publication : Isabelle CHOAIN

Directeur de la rédaction : Guy PILETTE

Rédaction/illustration/conception/Réalisation : Roselyne Bultez

Impression : Imprimerie Gantier

Distribution : services techniques

Agenda

MARS

Samedi 26 : Sortie des aînés

Visite de la brasserie Thiriez à Esquelbecq
Repas guinguette et spectacle à l'Oasis à Willzelde

Lundi 28 : Inscriptions au centre de loisirs d'avril

Les inscriptions se dérouleront du lundi 28 au jeudi 31 mars de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 et le vendredi 01^{er} avril de 8h30 à 12h

AVRIL

Lundi 11 :

- **Départ pour le séjour à la montagne**
Séjour à Abondance réservé aux enfants nés en 2011 et 2012

- **Début du centre de loisirs** : école primaire de 14h à 17 h

• Samedi 16 : Chasse à l'œuf

De 14 h à 16h30, Square Beugnies
Sur inscription

Dimanche 17 : 3^{ème} édition du festival rock

Salle des sports, à partir de 15h
Entrée gratuite

D mardi 19 au vendredi 22 :

Printemps des aînés

Dimanche 24 : Journée des déportés

Dépôt de gerbe au monument au mort à 13h30

MAI

Dimanche 1^{er} :

- **Défilé suivi des remises de médaille du travail à la salle des fêtes**

Rendez-vous Place G. Ansart à 11h15
Départ à 11h30

• Carnaval de Festi Prouvy

A partir de 15h

Dimanche 8 : Défilé

Rendez-vous sur le parking du cimetière à 11h15

Fleurissement des tombes et dépôt de gerbes

Vin d'honneur à la salle des fêtes

Samedi 14 : Concert des années 80 au zénith de Lille

Tarif : 35 € - places limitées à 57

Inscriptions à partir du samedi 16 avril en mairie

Dimanche 15 : Harmonia Sacra présente CHARIVARI !

A 16h30, salle des fêtes

Entrée gratuite pour les Prouvysiens (sur réservation)

Inscription à partir du 30 avril en mairie

Vendredi 20 : Fête des voisins

La Municipalité met à votre disposition le matériel nécessaire à son organisation et distribuera des boissons dans chaque îlot déclaré en mairie.

Contrairement aux années précédentes, il n'y aura ni passage d'élus, ni animation musicale dans les îlots.

Samedi 21 et dimanche 22 : Week-end au Puy du Fou

Mardi 24 : Journée de la Résistance

A 15 h, la Municipalité en partenariat avec l'école primaire, fleurira les tombes des Résistants et déposera une gerbe au monument aux morts

Carnet de vie

Ils ont poussé leur premier cri ...

- Roland Alyxia, née le 19 novembre 2021

- Marchant Margot, née le 4 décembre 2021

- Schadroff Imran, né le 20 décembre 2021

- Petit Manon, née le 28 décembre 2021

- Ianchello Anton, né le 7 janvier 2022

- Parisotto Éthan, né le 8 janvier 2022

- Breton Cheyenne, 24 janvier 2022

- Devey Diego, né 25 janvier 2022

- Fantin Sunny, né le 2 février 2022

- Lamiot Éléna, née le 7 février 2022

- Adonel Thao, né le 22 février 2022

- Bourlard Rosalie, née le 24 février 2022

Ils se sont dit oui...

Bernier Laurent & Greffe Valérie, le 27 novembre 2021

Ils nous ont dit adieu...

- Stevens Joëlle, le 23 novembre 2021

- Lembourg Éliane, le 8 janvier 2022

- Lasselin Jean-Daniel, le 18 février 2022

- Fouquart Gérard, le 7 mars 2022